

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans, tenue à la salle du conseil municipal le 9^{ième} jour du mois de septembre 2024, à 20 h 00, sous la présidence de monsieur le maire Jean-Pierre Turcotte.

N° de résolution
ou annotation

M. Jean-Pierre Turcotte, maire, souhaite la bienvenue, constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

Sont également présents (e):

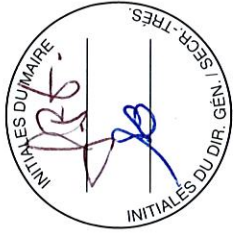
Madame la conseillère: Sylvie De Blois

Messieurs les conseillers:
Jean-Baptiste Alagnoux
Yves Lévesque
Bruno Simard
Richard Therrien
Marc-Antoine Turcotte

La directrice générale / greffière-trésorière, Mme Sylvie Beaulieu, agit comme secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.
3. Suite de ces séances.
4. Correspondances.
5. Adoption des dépenses.
6. Résolution-Étude sur les radiocommunications.
7. Résolution-Autorisant l'achat d'équipements pour le service de Prévention Incendie.
8. Résolution-Achat, équipements récréatifs Jambette Inc.
9. Résolution-Acquisition, poste de bureau Lenovo (Bibliothèque Marie-Barbier).
10. Résolution-Acquisition, portable Lenovo administration.
11. Résolution-Autorisant le dépôt d'une demande de permis usage temporaire.
12. Résolution : Demande de contribution la Marche du rein de l'île d'Orléans.
13. Divers.
14. Rapport des élus sur les divers comités.
15. Période de questions.
16. Levée ou ajournement de la séance.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

24-082
résolution
ou annotation

Sur une proposition de Richard Therrien, Appuyée par Sylvie DeBlois, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) que l'ordre du jour précité soit adopté.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024.

24-082

Sur une proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) de procéder à l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

3. SUITE DE CES SÉANCES.

4. CORRESPONDANCE.

5. ADOPTION DES DÉPENSES.

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la liste des comptes à payer soumise par la directrice générale/secrétaire-trésorière.

24-083

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Appuyée par Bruno Simard, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères) d'autoriser le paiement des factures du mois d'août totalisant 60 031.54 \$ ainsi que les comptes à payer au montant de 13 284.05 \$, et que le maire et la directrice générale/greffière-trésorière soient autorisés à signer les chèques pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Famille-de-l'Île-d'Orléans.

6. RÉOLUTION-ÉTUDE SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS.

AUTORISATION À LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE SUR LES RADIOCOMMUNICATIONS DES SERVICES INCENDIE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ ET DE L'ÎLE D'ORLÉANS :

CONSIDÉRANT QUE les services incendie des MRC de la Côte-de-Beaupré et de l'Île d'Orléans ont des équipements de radiocommunications en commun ;

CONSIDÉRANT QUE la dernière mise à jour de ces équipements date de 2015 ;

CONSIDÉRANT QUE l'efficacité de ces équipements et que la couverture sur l'ensemble du territoire s'est grandement détériorée ;

CONSIDÉRANT QUE des essais pour améliorer le réseau ont été réalisés et que les résultats ne sont pas concluants ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Île d'Orléans a accepté de participer à cette étude ;

CONSIDÉRANT QUE les radiocommunications sont primordiales pour la sécurité des intervenants d'urgence ;

24-084

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Marc-Antoine Turcotte **et** Yves Lévesque **Adopté à l'unanimité que :**

LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS :



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

AUTORISE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ à procéder à l'appel d'offre sur invitation pour la réalisation d'une étude sur les radiocommunications des services incendie de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de l'île d'Orléans ;

N° de résolution
ou annotation

AUTORISE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ À INCLURE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FAMILLE-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS, dans le volet local de l'appel d'offre.

7. RÉSOLUTION-AUTORISANT L'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, a pris connaissance de l'approbation d'un don de la Fondation John R. McConnell.

ATTENDU QUE le projet vise à assurer la protection des pompiers volontaires et à répondre aux normes de la CNESTT.

24-085

EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Yves Lévesque, **Appuyée par** Marc-Antoine Turcotte, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser l'achat des équipements, tel que précisé par la fondation, concernant l'utilisation des fonds.

8. RÉSOLUTION-ACHAT D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS JAMBETTE INC.

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, a pris connaissance de la soumission concernant la réparation d'un jeu grimpeur dans la cour de l'école.

24-086

EN CONSÉQUENCE, Sur une proposition de Bruno Simard, **Appuyée par** Yves Lévesque, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'autoriser l'achat au montant de 1 051.40 \$ (incluant les taxes).

9. RÉSOLUTION-ACQUISITION POSTE DE BUREAU LENOVO (BIBLIOTHEQUE MARIE-BARBIER).

ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, a pris connaissance de l'offre de 6Tem TI, afin de procéder au remplacement du poste de travail de la bibliothèque.

24-087

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Richard Therrien, **Appuyée par** Sylvie DeBlois, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** d'accepter la soumission au montant de 1 322.16 \$ (incluant les taxes).

10. RÉSOLUTION-ACQUISITION PORTABLE LENOVO ADMINISTRATION.

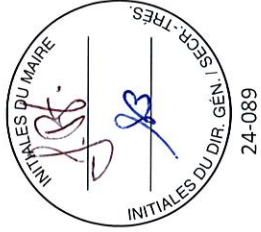
ATTENDU QUE le conseil municipal de Sainte-Famille-de-l'île-d'Orléans, a pris connaissance de l'offre de 6Tem TI, afin de procéder au remplacement du portable de la Municipalité.

24-088

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Sylvie DeBlois, **Appuyée par** Jean-Baptiste Alagnoux, **Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères)** : d'accepter la soumission au montant de 1 264.72 \$ (incluant les taxes).

11. RÉSOLUTION-AUTORISANT LE DEPOT D'UNE DEMANDE DE PERMIS USAGE TEMPORAIRE.

ATTENDU QUE à la suite du projet d'acquisition d'équipements pour la prévention incendie, il est nécessaire que la municipalité entrepose ses équipements, pour les travaux publics de façons temporaires.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Famille I.O., Qué.

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Bruno Simard, Appuyée par Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité des conseillers(ères) : d'autoriser la Directrice-générale et greffière-trésorière, à procéder à une demande de permis pour usage temporaire.

12. RÉSOLUTION-DEMANDE DE CONTRIBUTION LA MARCHÉ DU REIN DE L'ÎLE-D'ORLÉANS.

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande de don pour la Marche du rein 2024.

24-090

EN CONSÉQUENCE, Sur la proposition de Yves Lévesque, Appuyée par Richard Therrien, Il est résolu à l'unanimité des conseillers (ères).

13. DIVERS.

14. RAPPORT DES ELUS SUR LES DIVERS COMITES.

15. PERIODE DE QUESTIONS.

24-091

16. LEVEE OU AJOURNEMENT DE LA SEANCE.

Sur une proposition de Jean-Baptiste Alagnoux, Il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 20 h 30.


Sylvie Beaulieu g.m.a.
Directrice générale Greffière-trésorière


Jean-Pierre Turcotte, Maire

Je, Jean-Pierre Turcotte, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*